



RAPPORTS D'ACTIVITE

ADSEA

2025

MJIE / AEMO

STAGE RESPONSABILITE PARENTALE



Avril 2026

ADSEA

Présidente : Mme DEZARNAUD Marianne

Directeur : Mr SMAJDA Christophe

9 rue des gabarres 11000 CARCASSONNE

Tel : 04.68.11.92.20

CARCASSONNE :



Situé au 9 rue des Gabarres 11 000 Carcassonne, le site regroupe :

- La Présidence
- La Direction
- 2 équipes éducatives (CARCASSONNE-LAURAGAIS, encadrée par Claire DU CREST et CARCASSONNE-HAUTE-VALLEE, encadrée par Sandra VEDEL, cheffes de service).

LEZIGNAN – CORBIERES :



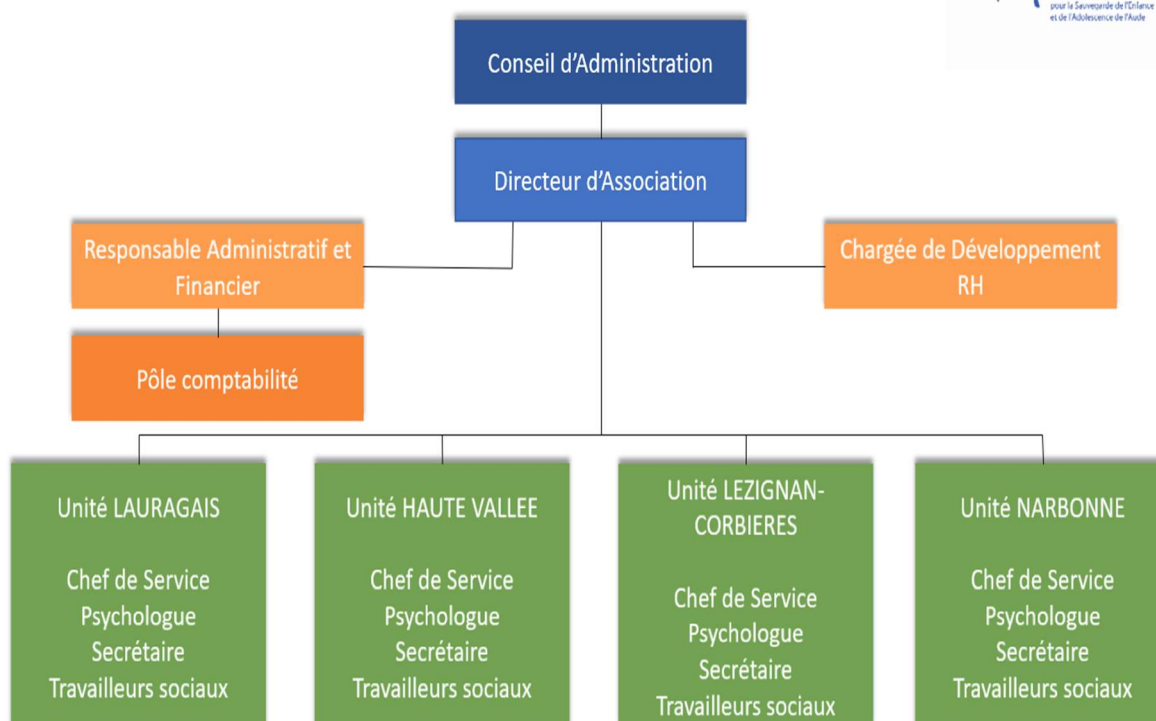
Situé au 31 Avenue Wilson 11 200 LEZIGNAN-CORBIERES, le site regroupe les professionnels de l'équipe encadrée par Emilie STEPHAN, cheffe de service.

NARBONNE :



Situé au 1 Avenue Gustave Eiffel 11 100 NARBONNE, le site regroupe les professionnels de l'équipe encadrée par Monsieur Renaud NEGRIER, chef de service.

ORGANIGRAMME



INTRODUCTION

Pour rappel, le rapport d'activité a pour vocation d'apporter un éclairage à trois niveaux :

- Premièrement, il permet en interne une certaine prise de hauteur sur l'activité quotidienne des professionnels des équipes, en leur donnant des éléments chiffrés sur leur action. Ce faisant, il est un support pour favoriser la réflexion et l'évolution des pratiques professionnelles ;
- Par ailleurs, il permet à l'externe de valoriser notre action auprès des partenaires et de développer les collaborations ;
- Enfin, il permet de faire lien avec les autorités de contrôle et de tarification, à partir des besoins repérés pour les usagers et des moyens alloués pour y faire face.

L'année 2025 a été l'occasion de poursuivre notre collaboration avec l'administration pénitentiaire, par une nouvelle convention signée pour la mise en œuvre de stage à responsabilité parentale.

Nous vous en donnons quelques éléments statistiques en fin de rapport d'activité.

Par ailleurs, nous avons poursuivi la montée en compétence de nos professionnels, au travers de la formation « approche-médiation en protection de l'enfance ».

S'inspirant de la médiation, elle permet d'articuler des principes de « prévenance » à l'égard de parents, que nous accompagnons dans un cadre judiciaire contraint, avec les impératifs de protection des enfants, posés par l'autorité judiciaire.

A partir d'une consultation des salariés, qui ont privilégié cette formation, celle-ci s'adressera à l'ensemble de nos personnels éducatifs sur 3 années (2025 à 2027).

Parallèlement, les travaux débutés en 2025 sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, avec le soutien d'un prestataire extérieur, et l'évaluation externe de nos services, seront le socle de la révision du projet de service AEMO qui débutera en 2026.

Si nos secteurs d'activité sont pleinement touchés par les nécessités de restriction budgétaire, ils peuvent néanmoins continuer à se réinventer en interrogeant sans cesse le cœur des missions.

Cette année encore, le Conseil d'Administration est aux côtés de ses équipes et remercie chaque professionnel pour son engagement du quotidien au service de l'enfance en danger.

Christophe SMAJDA
Directeur ADSEA 11
Le 30/04/2026

ACTIVITE GLOBALE AEMO 2025

Capacité du service D'AEMO	2025
Habilitation	720
Capacité financée	603
Nombre prévisionnel de journées	220 000
Nombre réel de journées	222 202
Nombre réel de mineurs suivis par mois	609
Taux d'occupation en réel	101%
Nombre d'enfants suivis au 1 ^{er} janvier	710
Nombre de nouvelles mesures	321
Nombre de mainlevées	320
Nombre d'enfants suivis au 31 décembre	672
Total des enfants suivis sur l'année	1031

En 2025, nous avons accompagné chaque mois 609 mineurs (584 en 2023 et 591 en 2024), dépassant l'activité projetée à 603 déterminée avec l'autorité de contrôle et de tarification.

A l'instar des énoncés des années précédentes, la difficulté de recrutement de professionnels reste réelle.

A partir du moment où un salarié quitte nos équipes, il y a un temps incompressible de 3 à 4 mois pour recruter un nouveau professionnel (relance d'une annonce, temps de la procédure de recrutement et délai congé chez le dernier employeur).

Quand bien même, nous rencontrons des candidats tout au long de l'année, ceux-ci ne sont pas forcément disponibles au moment où le besoin est présent.

LIEUX D'HABITATION DES MINEURS

Le constat est le même sur les derniers exercices : 80 % de la population suivie résident aux alentours de l'axe autoroutier Castelnaudary / Narbonne.

Nous nous appuyons sur les partenaires locaux pour utiliser leur installation quand il est nécessaire de voir les familles en dehors de leur domicile, tout en leur évitant de venir sur nos sites de Carcassonne, Narbonne ou Lézignan.

L'ouverture de la MJD de Limoux en avril 2026 sera un plus pour recevoir les usagers de la Haute-Vallée.

Et pour rappel, nous avons prévu en 2027 d'intégrer l'îlot associatif, au sein de l'ancienne caserne Roger à Narbonne, en regroupant nos deux équipes de Lézignan-Corbières et Narbonne, tout en gardant un local de proximité à Lézignan pour les entretiens avec les familles du secteur.

NOUVELLES MESURES ENTREES

Nombre d'enfants	2024	2025
TPE Carcassonne Cab1	27 %	25 %
TPE Carcassonne Cab2	18 %	25 %
TPE Narbonne Cab1	29 %	25 %
TPE Narbonne Cab2	24 %	23 %
TPE Autres	2 %	2 %
TOTAUX	100 %	100 %

Depuis 2024, et l'instauration du 2^{ème} cabinet de juge des enfants au TPE de Narbonne, l'activité s'est équilibrée entre les 2 TPE.

En 2025, l'activité du TPE de Carcassonne (50%) est quasiment à l'identique de celle de Narbonne (48%).

Les pourcentages étaient les mêmes en 2024, mais inversés entre les 2 tribunaux.

MESURES SUIVIES PAR MDS

MDS	2023	2024	2025
Carcassonne Centre	13 %	13 %	11 %
Carcassonne Est	13 %	11 %	10 %
Carcassonne Ouest	12 %	11 %	13 %
Haute -Vallée	11 %	11 %	10 %
Lauragais	12 %	10 %	13 %
Lézignanais	15 %	14 %	15 %
Narbonne Ouest	5 %	6 %	7 %
Narbonne Littoral	6 %	8 %	5 %
Coursan	8 %	9 %	10 %
Littoral - Corbières	5 %	7 %	6 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Sur les 3 derniers exercices, on retrouve un équilibre dans les lieux d'habitations des mineurs suivis par sur le territoire de chaque MDS.

Le pôle Ouest du département (Carcassonne / Lauragais / Haute-Vallée) représente 62 % de notre activité.

GARCONS/FILLES ENTRES AU 31/12/2025

Sexe	2023	2024	2025
FILLES	45 %	41 %	44 %
GARCONS	55 %	59 %	56 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

En 2025, la part des garçons reste majoritaire, mais baisse légèrement comparativement à 2024.

AGE DES ENFANTS ENTRES EN 2025

Tranches D'âge	2025
0/3 ans	10 %
3/6 ans	16 %
6/10 ans	21 %
10/13 ans	21 %
13/18 ans	32 %
-----	100 %

En 2025, la catégorie d'enfants la plus représentée est celle des adolescents, avec 32 %.

ORIGINE DE LA MESURE POUR LES ENTREES 2025

Origine de la mesure	2023	2024	2025
IP	36 %	46%	44 %
MJIE	21 %	23 %	18 %
Famille	6 %	8 %	7 %
Education Nationale	3 %	2 %	0%
AED	10 %	7 %	4 %
Sortie de placement	15 %	10 %	16 %
Auto-saisine JE	9 %	4 %	11 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Il est à noter un équilibre des entrées émanant d'AEMO suivant une IP sur les 2 derniers exercices (46% en 2024 et 44 % en 2025).

Les AEMO suivant une MJIE sont en baisse (23% en 2024 et 18 % en 2025).

Et il est noté une chute des passages de l'AED vers l'AEMO, qui ne représentent plus que 4 % des nouvelles mesures d'AEMO en 2025.

Ce chiffre serait à croiser avec les motifs de sorties d'AED pour analyser ce qui rend difficile d'utiliser la progressivité du dispositif de protection de l'enfance.

CADRE DE VIE DES MINEURS ENTREES EN 2025

Cadre de vie de l'enfant	2023	2024	2025
Parents vivant ensemble	19 %	18 %	8 %
Mineur vivant avec mère seule	33 %	39 %	42 %
Mineur vivant avec père seul	11 %	8 %	16 %
Mineur vivant en résidence alternée	5 %	6 %	4 %
Mineur vivant avec sa mère couple recomposé	15 %	13 %	10 %
Mineur vivant avec son père couple recomposé	6 %	4 %	4 %
En autonomie	0 %	0 %	-----
Mineur vivant chez un tiers familial	8 %	8 %	12 %
Mineur vivant chez un tiers	3 %	4 %	2 %
Mineur placé à l'ASE	-----	-----	2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

La situation des mineurs vivant seuls avec leur mère, sans conjoint, est grandissante sur ces 3 dernières années, (de 33 à 42 %).

Il est donc indispensable, dès le début de suivi, d'appréhender les ressources familiales ou amicales dans l'environnement de l'enfant, afin de les solliciter en cas de défaillance du parent.

SITUATION DES PARENTS EN 2025

Catégorie socio-professionnelle	Mère	Père
Agriculteur exploitant	1 %	1 %
Artisan Commerçant Chef d'entreprise	3 %	5 %
Cadre	1 %	1 %
Employé	18 %	19 %
Ouvrier	2 %	9 %
Retraité	0 %	1 %
Sans activité professionnelle	61 %	34 %
Décédé	3 %	3 %
Situation inconnue	11 %	25 %
Total	100 %	100 %

En 2025, 2 mères sur 3 et 1 père sur 3 sont sans activité professionnelle.

Il est à noter que l'AEMO concerne toujours une majorité de familles en situation sociale précaire, les professions de cadres ou supérieures étant toujours faiblement représentées.

Il faut préciser aussi qu'1 père sur 4 est inconnu de nos services.

PROBLEMATIQUE DES PARENTS EN DEBUT DE MESURE

Problématiques	2023	2024	2025
Conflits conjugaux/parentaux	35 %	18 %	27 %
Problèmes psychopathologiques diagnostiqué d'1 des parents	4 %	3 %	3 %
Conditions d'éducation défaillantes	27 %	40 %	31 %
Dépendance d'un parent (alcool, drogue, jeux argent, écrans)	1 %	4 %	4 %
Maladie, décès d'un des parents	1 %	1 %	1 %
Violences conjugales/parentales	9 %	13 %	14 %
Délaissement/rejet d'un des parents	2 %	2 %	3 %
Extrême précarité socio-économique	1 %	2 %	3 %
Violences physiques parentales sur l'enfant	6 %	7 %	7 %
Incarcération parent	-----	-----	3 %
Violences sexuelles	4 %	4 %	4 %
TOTAUX	100 %	100 %	100 %

La problématique de conflit de couple reste prégnante, puisque près d'1 enfant sur 3 vit aux côtés de parents en tensions.

De même, les conditions d'éducation défaillantes concernent 1 enfant sur 3, et il est souvent question de « faire avec les parents » pour leur montrer les bons gestes, plutôt que de dire ce qu'il faut faire.

Enfin, les violences psychologiques ou physiques représentent 21 % des situations suivies.

PROBLEMATIQUE DES ENFANTS EN DEBUT DE MESURE

Problématiques	2025
Absentéisme scolaire	32 %
Absence d'orientation spécialisée ou de soins adaptés	23 %
Risque Prostitution	1 %
Primo délinquant	3 %
Addiction	1 %
Violences/troubles du comportement	41 %
Total	100%

Pour 41 % des enfants suivis, la situation familiale vécue en début d'intervention le met en danger et affecte son comportement violent ou troublé.

En lien avec la défaillance éducative des parents, 1 enfant sur 5 connaît des absences scolaires.

Enfin, la problématique d'absence d'orientation spécialisée ou de soins adaptés impacte 1 enfant sur 5.

SCOLARITE DES ENFANTS EN DEBUT DE PRISE EN CHARGE

SCOLARITE	2023	2024	2025
Non scolarisé - 6 ans Non scolarité – 3 ans (2025)	5 %	10 %	8 %
Non scolarisé - 6 ans Bénéficiaire d'un multi accueil	1 %	3 %	-----
Déscolarisé (6-16ans) Déscolarisée (3-16 ans) 2025	6 %	7 %	9 %
Maternelle	10 %	17 %	16 %
Primaire	32 %	27 %	27 %
Collège	26 %	20 %	25%
Lycée	9 %	9 %	6 %
Classe spécialisée	5 %	1 %	1 %
Etablissement spécialisé (IMP-IMPRO-IME-ITEP-EMP)	2 %	2 %	3 %
Formation professionnelle	4 %	4 %	3 %
En emploi	-----	-----	1 %
Scolarité à domicile	-----	-----	1 %
TOTAUX	100 %	100 %	100 %

Sur les 3 derniers exercices, on retrouve un équilibre dans les données concernant la scolarité des enfants.

A noter l'émergence d'une situation de scolarité à domicile pour quelques enfants suivis.

Par ailleurs, l'émergence d'une population d'enfants à double vulnérabilité (protection de l'enfance et handicap) nous amène à mener un travail d'articulation avec les établissements spécialisés, pour accompagner au mieux ses enfants en grande difficulté.

DUREE MOYENNE DU SUIVI POUR LES ENFANTS SORTIS EN 2025

UET	2023 Moyenne en mois	2024 Moyenne en mois	2025 Moyenne en mois
UET Lauragais	22,10	22.84	26.72
UET Haute Vallée	18,52	25.14	24.00
UET Lézignan	20,95,	24.04	18.14
UET Narbonne	23,14	15.43	22.53
MOYENNE en mois	21,17	21.86	22.84

Globalement, la moyenne de durée de mesures tend à s'allonger sur les 3 dernières années.

La complexité des situations, le renouvellement de mesures lié à des dispositifs bouchés (placement, arrêt des AFD) est un facteur possible d'explications.

A l'instar de ce que nous préconisons l'an passé, un travail doit être mené avec l'ensemble du dispositif, pour redonner du sens à la progressivité des mesures (prévention / protection administrative / protection judiciaire).

SITUATION DE HANDICAP DES MINEURS

Situation	2023	2024	2025
Notification MDPH	11 %	13 %	23 %
Effectivité décision	1 %	1 %	1 %
Sans notification	88 %	86 %	77 %

Comme en 2024, la réalité de la prise en charge effective en établissement de soins reste problématique, d'autant plus que les notifications MDPH sont en nette augmentation.

PRISE EN CHARGE MEDICO-SOCIALE PARALLELE

	2025
CMPP	6 %
CMP	10 %
SESSAD	4 %
AESH	4 %
CAMSP	1 %
PMI	3 %
Hôpital de jour	1 %
Suivi libéral	16 %
Suivi psychiatrique mobile	1 %
Sans suivi	54 %

En 2025, quasiment 1 enfant sur 2, suivi en AEMO, bénéficie en parallèle d'une prise en charge médico-sociale.

En lien avec les listes d'attente dans les secteurs publics, les prises en charge en libéral dans le secteur privé sont conséquentes.

AUTRES PRISES EN CHARGE

	2025
Suivi PJJ	2 %
FJT	1 %
Internat scolaire	4 %
Visites médiatisées	4 %
Mission locale	6%
Sans autre prise en charge	83 %

Pour précision, peu de situations suivies en AEMO font aussi l'objet en parallèle d'un suivi au pénal par nos collègues de la protection judiciaire de la jeunesse, puisque 7 mineurs ont été dans ce cas de figure.

Par ailleurs, nous travaillons aussi avec la mission locale pour accompagner 20 adolescents (6%) vers l'insertion.

AUTRES ACTIONS AU DOMICILE

	2025
Suivi TISF	10 %
Tutelle et Curatelle	1 %
MJAGBF	2 %
MASP	1 %
Intervention ASTI	1 %
Sans autre action au domicile	85 %

Nous souhaitons porter une attention sur les autres actions menées par les partenaires au domicile de ces familles.

Il est à noter l'intervention des TISF dans 10 % des cas, soit dans le cadre d'un accompagnement éducatif sur la gestion du logement, soit dans le cadre de visites médiatisées.

JURIDIQUE

	2025
Avocat parents	14 %
Avocat enfant	20 %
Avocat mère	19 %
Avocat père	8 %
Ad 'hoc	2 %
Sans avocat	37 %

Nous pouvons constater que dans bon nombre de dossiers, l'avocat est présent, soit pour l'un des parents, dans le cadre de séparation, soit pour l'enfant lui-même quand ses intérêts divergent de ceux de ses parents.

Ces chiffres doivent nous amener à considérer davantage les conseils comme des aides à notre action auprès de leurs clients, et un travail de rapprochement s'opèrera avec les bâtonniers de chaque TJ pour envisager nos articulations de travail.

MOTIF DE L'ARRET PROPOSE A ECHEANCE

	2023	2024	2025
AED	2 %	2 %	1 %
OPP	3 %	4 %	-
AFD	11 %	9%	-
Placement	6 %	8 %	22 %
Accueil provisoire	1 %	1 %	1 %
Danger mais absence de collaboration de la famille	8 %	7 %	9 %
Hors de danger à l'échéance	47 %	40 %	43 %
Déménagement	9 %	15 %	7 %
Hors de danger avant l'échéance	3 %	3 %	6 %
Majorité	10 %	11 %	9 %
Jeune décédé	0 %	0 %	0 %
Sursis à statuer	0 %	0 %	2 %
TOTAUX	100 %	100 %	100 %

Sur les 3 derniers exercices, seuls 1 à 2 % des sorties s'orientent vers la protection administrative, par le biais d'une AED.

Si la progressivité du dispositif de protection de l'enfance est à questionner, la sortie du judiciaire est aussi un sujet à travailler avec nos partenaires du CD 11.

50 % des mesures qui sortent conduisent à une fin de danger constaté pour le mineur, soit à l'échéance de la mesure, soit en amont.

PLACEMENTS EN 2025

Lieux	2023	2024	2025
SAE	12	30	24
Famille d'accueil	12	6	16
Centre maternel	1	2	0
Lieux de vie	0	1	8
AFD	35	31	18
MECS	1	6	1
TDC	0	3	2
Autre parent	0	1	2
TOTAUX	61	80	61
% enfants suivis	6.1 %	7.5 %	6 %

Sur les 3 derniers exercices, entre 6 à 7 % de l'ensemble des enfants suivis par notre service sur l'année ont bénéficié d'un placement (61 enfants sur 1031 enfants suivis).

Cela correspond à 19 % des sorties de l'année. Autrement dit, 1 enfant sur 5 est placé en cours ou en fin de prise en charge.

40 % des enfants placés sont orientés dans un premier temps vers le SAE, chargé de l'évaluation et des réorientations des enfants suivant leur profil.

26 % sont directement pris en charge par les familles d'accueil du CD 11.

Par ailleurs, dans 30 % des cas, la sortie du dispositif AEMO était une décision d'AFD (57 % en 2023, 39 % en 2024).

Si ce chiffre est en diminution, l'arrêt de ce dispositif en 2026 aura un impact indéniable sur les chiffres des placements en 2026, au regard de l'absence provisoire d'hébergement exceptionnel ou périodique dans la période.

A noter que dans 28 % des placements, la proposition faite par notre service au magistrat se situe avant 6 mois d'intervention (46 % en 2024).

Enfin, 21 enfants sur 61, soit 34 % ont été placés en urgence (OPP).

Notre service tente toujours, avant toute proposition de placement à l'ASE, de s'appuyer sur les ressources familiales et / ou amicales, susceptibles de prendre le relais des parents, lorsque l'enfant ne peut plus rester à leurs côtés.

LA CONTINUITE DE SERVICE EN 2025

Chaque semaine, et sur chaque pôle (Est et Ouest), un travailleur social est affecté à la permanence éducative, qui a pour but de :

- Remplacer l'action d'un professionnel absent de manière impromptue ;
- Maintenir une action éducative prévue de longue date (ex : rencontre programmée entre un père non-gardien et ses enfants) ;
- Maintenir la rédaction et l'envoi d'un rapport au juge des enfants, à partir des notes au dossier de l'usager ;
- Répondre aux sollicitations téléphoniques des familles, quand la réponse à apporter ne peut pas attendre le retour du référent éducatif ;
- Répondre aux familles, dont le suivi est mis en attente, pour évaluer, apaiser, ou orienter l'usager vers les dispositifs de droit commun.
- Orienter, voire accompagner exceptionnellement un jeune majeur, suivi par nos services lors de sa minorité, vers les dispositifs de droit commun.

Pour rappel, en l'absence de réponses apportées par le législateur, et d'absences de financement de mesures d'AEMO jeunes majeurs, l'ADSEA 11 ne met plus en œuvre ces mesures.

L'ACCES A L'AUTONOMIE DES FUTURS MAJEURS EN 2025

Dans le cadre du projet de service, il a été projeté l'expérimentation, sur chaque pôle Est et Ouest, d'un référent dit « d'accès à l'autonomie », chargé spécifiquement d'accompagner quelques jeunes de 16 / 17 ans.

Sur la base du volontariat, un travailleur social, aux côtés de son collègue référent de mesure, est chargé de :

- Mobiliser l'adolescent autour d'une recherche de formation ;
- Accompagner le jeune dans des démarches administratives (Carte Nationale d'identité, carte vitale, carte bancaire, etc...) ou dans un bilan de santé ;
- Projeter un éventuel besoin de logement à la majorité (pour les jeunes qui risquent d'être en rupture de leur système familial).

Le professionnel a une approche positive, valorisante, et va chercher à s'appuyer sur les ressources du jeune, à être présent à ses côtés sans faire à sa place.

Cet accompagnement concret, situe le professionnel aux côtés du jeune, dans le « faire avec », et alterne avec des moments de partage autour d'une activité éducative (sortie cinéma, loisirs) favorisant le maintien du lien.

Parce que ses démarches demandent du temps, le professionnel va suivre en simultanée entre 10 à 12 jeunes au maximum.

Un professionnel a débuté cet accompagnement en 2024 sur le pôle Ouest, et un autre a mené ce travail en 2025 sur le pôle Est.

Au regard de la baisse de nos budgets en 2025, cette expérimentation a été « gelé » sur le pôle carcassonnais, après le départ en retraite de la référente.

Les chiffres :

Depuis le démarrage de l'expérimentation en janvier 2025 sur le pôle Est, 19 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du Dispositif d'Accès à l'Autonomie (DAA) :

- 12 jeunes sur l'UET de Narbonne • 7 jeunes sur l'UET de Lézignan

À ce jour, 9 jeunes sont sortis du dispositif, selon les modalités suivantes :

- 5 sorties liées à l'atteinte de la majorité
- 1 orientation en OPP
- 2 sorties pour un manque d'adhésion
- 1 sortie liée à un accompagnement abouti (absence de besoin identifié)

Modalités d'entrée et organisation du dispositif :

L'entrée d'un jeune dans le dispositif est validée par le CDS, dans le cadre du Projet Pour l'Enfant ou d'un point de situation.

Cette validation permet d'acter officiellement l'orientation vers le dispositif ainsi que les axes de travail confiés à chaque professionnel.

Une présentation conjointe est systématiquement réalisée avec l'éducateur référent.

La présentation aux parents est réalisée, bien qu'elle intervienne parfois dans un second temps, afin de garantir une réactivité du démarrage de l'intervention.

Le travail en binôme entre l'éducateur référent et la référente DAA est identifié par les familles. Une vigilance particulière est maintenue afin que la référente DAA ne devienne pas l'interlocutrice principale de la mesure, garantissant ainsi le respect des rôles de chacun.

Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement proposé dans le cadre du DAA se distingue par sa souplesse et sa réactivité. La référente DAA consacre une demi-journée dédiée par jeune, permettant d'adapter l'intervention aux besoins qui pourraient émerger (impossible pour un accompagnement en AEMO classique).

Les supports sont variés, avec une prédominance pour les accompagnements individualisés et des temps de repas.

La porte d'entrée principale reste le projet professionnel. Toutefois, l'expérience montre que des freins importants à l'insertion existent, notamment en matière de santé et d'estime de soi.

Ces dimensions sont alors travaillées en amont. À ce titre, 6 bilans médicaux complets (d'une durée d'environ 3 heures) ont été réalisés, soit près d'un tiers des situations accompagnées.

Partenariats développés :

L'expérimentation a permis de consolider des partenariats privilégiés, notamment avec la CPAM, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), la Mission Locale, le référent MDPH de Lézignan.

Ces collaborations facilitent l'accès aux droits et l'accompagnement global des jeunes.

Suivi et traçabilité :

Les actions menées sont tracées dans le logiciel « usager ».

En fin de mesure :

La référente DAA participe aux synthèses et son action est intégrée au rapport (de manière variable selon les situations) •

La présence aux audiences est évaluée au cas par cas, en fonction de la pertinence pour le jeune.

Freins identifiés et écarts à la lettre de mission :

Plusieurs limites ont été observées dans le déploiement du dispositif :

- Rythme des rencontres avec les CDS : les réunions mensuelles apparaissent difficiles à maintenir dans la durée.
- Absence d'actions collectives : celles-ci ne correspondent pas aux attentes des jeunes accompagnés, et existent déjà chez certains partenaires (Mission Locale, MDA).
- Difficulté à maintenir une permanence physique sur Lézignan en lien avec des contraintes organisationnelles
- Cadre strict de répartition des situations : limitation à un jeune par éducateur référent respectée, mais générant des effets d'iniquité (certains jeunes étant exclu de fait du DAA) et effectif de la référente DAA pas forcément « complet ».

- Demandes d'aides financières : aucune demande réalisée, dans un contexte actuel de diminution importante des demandes.
- Modalités de communication avec les jeunes : échanges fréquents par SMS, y compris en dehors des horaires habituels (soirée), posant la question du relais en cas de difficulté majeure durant un temps de fermeture du service.

Pistes d'amélioration :

Plusieurs axes d'évolution sont proposés :

- Adapter le rythme des rencontres avec les CDS → Passage à une fréquence trimestrielle
- Formaliser un outil "Passeport vers l'autonomie" → Élaboration d'un document unique pour les deux pôles →

Création d'un support visuel adapté aux 16-18 ans → Appui de l'IA

- Assouplir les modalités de répartition des accompagnements → Introduire davantage de flexibilité pour éviter les situations d'iniquité et optimiser la charge éducative
- Adapter les modalités de présence sur Lézignan → Privilégier les échanges téléphoniques lorsque nécessaire.

Perspectives :

Si le renforcement de l'intervention auprès de futurs jeunes majeurs peut être maintenu, le sujet sera réévalué en fonction des moyens alloués au service en 2026.

LA MODULARITE DE L'ACTION EN 2025

Parce que certaines situations nécessitent une intervention renforcée, l'ADSEA 11 a mis en place un outil interne permettant sur quelques mois, ou tout au long du jugement, de renforcer l'action éducative auprès d'une famille.

Ces moyens dévolus par le CD 11, dits « AEMO à moyens renforcés » sont à distinguer de l'AEMO renforcée (qui vient de démarrer en 2026).

En AEMO classique, il est question d'une rencontre avec le système familial toutes les 3 semaines, et de 2 rencontres par mois (en moyenne) lorsque ces moyens sont renforcés.

Ils se distinguent donc d'une mesure d'AEMO renforcée (2 rencontres par semaine).

Les modalités de ce dispositif interne :

Après 3 mois d'intervention, dans le cadre du point de travail venant spécifier les axes d'intervention auprès du mineur et de sa famille, le chef de service peut décider l'intervention d'un binôme éducatif, autour de 4 problématiques ciblées :

- Les mineurs au centre des conflits de parents séparés ;
- Les mineurs victimes de violences sexuelles (non confiés à l'ASE) ;
- Les enfants dont les parents ont une problématique psychiatrique ;
- Les jeunes qui ont mis en échec leur placement, ou qui sont maintenus à domicile, alors qu'un placement était préconisé.

Chaque professionnel a la possibilité de suivre 8 mineurs en binôme éducatif.

En fonction de chaque situation familiale, l'intervention va être plus intensive, les 2 professionnels alternant les rencontres avec l'utilisateur au domicile ou au service, et / ou se mènera à deux pour plus d'impact, voire de sécurité lorsqu'il est question d'un problème psychiatrique rencontré chez les parents.

Cet outil est interne à l'ADSEA 11, qui décide ou non de sa mise en œuvre.

Il fait l'objet d'un suivi hebdomadaire, à partir d'un tableau individualisé des suivis éducatifs par référent, permettant d'optimiser ces moyens renforcés sans dépasser l'enveloppe de moyens alloués.

Les constats :

- Une plus-value par le biais de renforcement de moyens au bénéfice de l'utilisateur. Le binôme permet une intensification des rencontres auprès du mineur et / ou de sa famille ;
- La possibilité d'intervenir à deux au même moment, lorsque l'action le nécessite ;
- Un retour positif des magistrats qui remarquent l'intensification des rencontres, en lien avec le tableau des rencontres physiques des usagers insérés dans les rapports éducatifs.

Perspectives 2026 :

En lien avec le retour des professionnels, ce dispositif est étendu aux problématiques de défaillances parentales par manque de savoir-faire auprès des enfants.

Ainsi, un binôme peut être mis en place lorsque les parents ont besoin d'être accompagnés dans les actes éducatifs du quotidien.

Un travail va démarrer autour de la révision du projet de service AEMO, incluant ces modalités sous réserve des moyens alloués au service.

LES MEDIATIONS EDUCATIVES EN 2025

Depuis 2024, les professionnels de l'AEMO se sont mobilisés pour développer les activités collectives ; le temps passé avec l'enfant sur une journée autour d'un support de groupe apportant une valeur ajoutée, tant dans la valorisation de ses compétences que dans l'évaluation de son bien-être ou de la libération de la parole.

Des activités collectives ponctuelles sont encadrées par les professionnels des équipes (en lien avec l'équithérapie, la découverte de la nature en randonnée) pour découvrir autrement l'enfant, sans chercher à l'interroger sur ce qu'il vit au domicile.

Mais à travers ces activités, la parole se libère, créant un véritable espace pour l'enfant, souvent tiraillé par la loyauté envers ses parents et l'envie de profiter de ces espaces pour faire part de son quotidien.

Des projets se sont aussi poursuivis en 2025 au sein de nos locaux avec une rythmicité mensuelle ou bimensuelle :

- L'atelier « au fil de soi » :

Public : pré-adolescentes ou adolescentes de 12 à 17 ans.

Objectif : Favoriser l'expression et la valorisation des compétences au travers d'un atelier de couture encadré par des professionnels de l'équipe de Lézignan-Corbières.

- L'atelier d'expression créative :

Public : enfants de tout âge.

Objectif : Utiliser les supports créatifs (jeux, dessins) pour favoriser le lien avec des enfants peu expressifs. Atelier encadré par des professionnels de Lézignan- Corbières.

- L'atelier des héros :

Public : enfant en âge de discernement

Objectif : Sensibiliser aux différentes formes de violences intra et extra familiales, par le biais d'activités ludiques. Atelier encadré par les professionnels de Narbonne.

- L'atelier du graph :

Public : enfants de 6 à 17 ans :

Objectif : Avec le soutien d'un professionnel du Street Art, faire découvrir cette activité et la culture urbaine, par le biais de graph sur bâche ou sur mur, encadré par les professionnels de Carcassonne.

Cette activité, coconstruite avec les partenaires de la PJJ, a fait l'objet d'un vernissage sur site, avec l'invitation des parents pour montrer la production de leurs enfants.

LES REUNIONS THEMATIQUES EN 2025

Sur la base du volontariat, des groupes de travail interne se sont mis en place en 2024, encadrés par une psychologue du service.

A partir d'une problématique repérée dans la pratique du quotidien, des professionnels des 4 équipes ont partagés leur expérience, leur savoir-faire et mis en commun leurs interrogations, durant 3 séances sur l'année.

En 2024, les thématiques travaillées étaient :

- L'immixtion dans la sphère privée
- La gestion des conflits parentaux

En 2025 :

- Addiction et parentalité.

Tous ces groupes de travail ont produits des livrables, transmis à l'ensemble des professionnels, permettant d'enrichir leurs pratiques professionnelles.

A noter qu'en 2025 ce travail sur l'addiction et la parentalité a été coanimé avec une psychologue du CSAPA de Carcassonne, ouvrant nos échanges au partenariat et à son expertise.

ACTIVITE MJIE 2025

Capacité du service MJIE	2023	2024	2025
Habilitation	118 enfants 93 mesures	118 enfants 93 mesures	118 enfants 93 mesures
Nouvelles mesures	149 enfants 85 mesures	73 enfants 47 mesures	137 enfants 83 mesures
Mesures réalisées	121 enfants 74 mesures	118 enfants 70 familles	120 enfants 70 mesures

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SUR 4 ANS

Année	2022	2023	2024	2025
Capacité autorisée :				
Nombre de mesures : 93	93 mesures	93 mesures	93 mesures	93 mesures
Nombre de jeunes : 118	118 jeunes	118 jeunes	118 jeunes	118 jeunes
Activité réalisée	67 mesures 117 jeunes	74 mesures 121jeunes*	70 mesures 118 jeunes	70 mesures 120 jeunes

En 2025, et pour la quatrième année consécutive, nous avons pu mener le contrat d'objectifs de 118 mineurs suivis.

A la suite d'une demande d'extension de 2 enfants au sein d'une fratrie, le magistrat a entériné cette décision, ce qui nous a amené à prendre en charge 120 mineurs.

Malgré l'information à la DIRPJJ, nous avons reçu le financement inexploité d'une mesure sur deux.

EVOLUTION DE LA SAISINE JUDICIAIRE PAR LES TRIBUNAUX

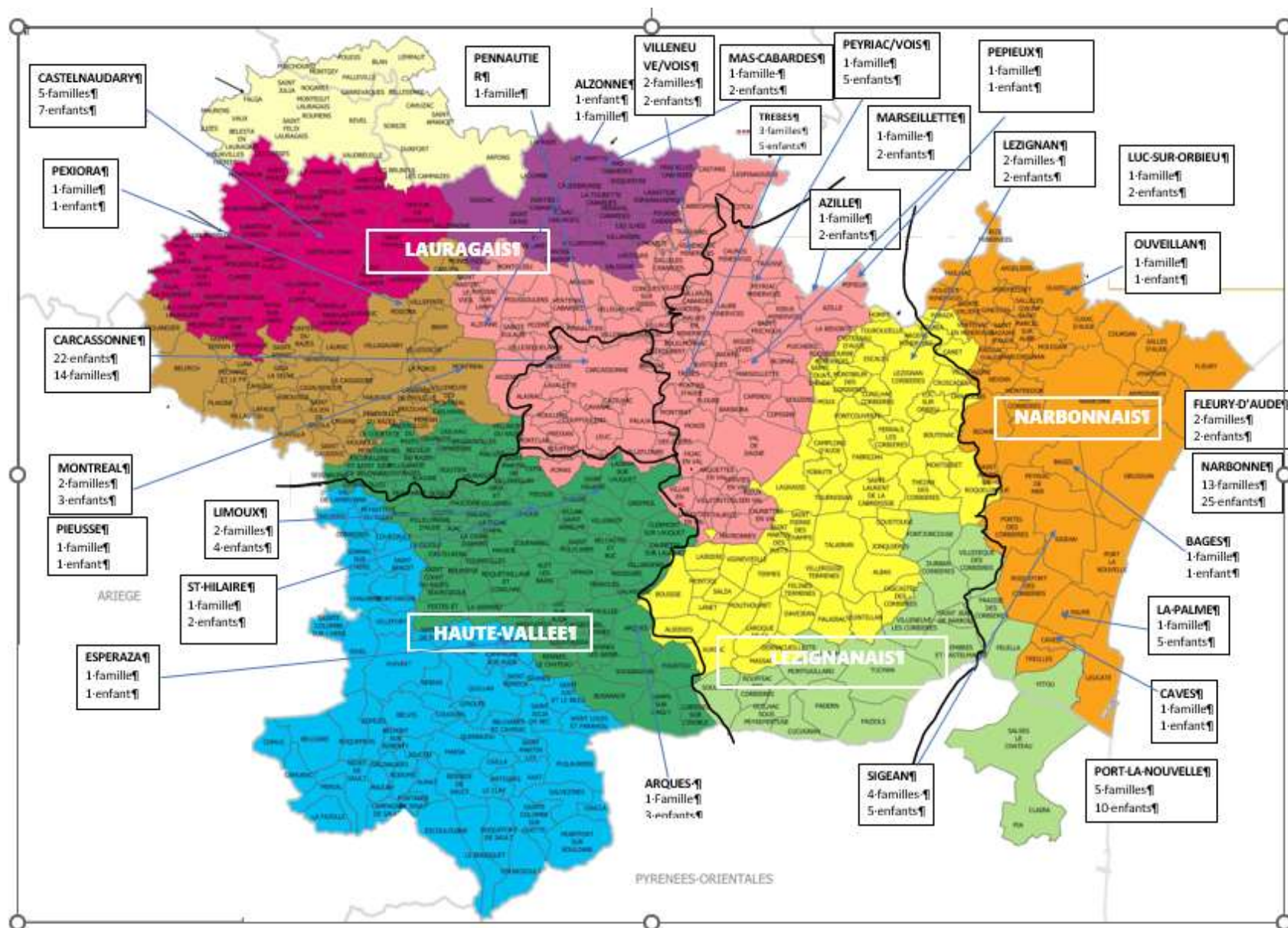
MESURES ENTREES PAR CABINET EN 2025

MJIE 2025	TPE CARCAS- SONNE Cab 1 (DAGNEAUX P)		TPE CARCAS- SONNE Cab 2 (OLMI L)		TPE NAR- BONNE Cab 1 Mme BUONO		TPE NARBONNE Cab 2 Mme CARRETTE		AUTRES		TOTAUX	
	Familles	Enfants	Familles	Enfants	Fa- milles	Enfants	Familles	Enfants	Familles	Enfants	Familles	Enfants
Janvier	0	0	1	2	2	2	4	7	0	0	7	11
Février	4	7	1	2	1	2	2	5	0	0	8	16
Mars	1	1	2	3	2	3	5	9	0	0	10	16
Avril	2	2	2	6	2	2	0	0	1	2	7	12
Mai	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
Juin	2	2	2	3	0	0	2	9	0	0	6	14
Juillet	6	6	0	0	0	0	0	0	1	1	7	7
Août	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Sep- tembre	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	2	2
Octobre	1	3	6	7	2	2	3	6	0	0	12	18
Novembre	2	9	1	1	0	0	2	4	0	0	5	14
Décembre	3	6	4	5	8	11	1	1	0	0	16	23
TOTAUX	22	37	20	31	18	23	21	43	2	3	83	137

En 2025, les nouvelles saisines sont à l'identique sur les 2 TPE :

- 68 émanant du TJ de Carcassonne
- 66 émanant du TJ de Narbonne
- 3 d'autres tribunaux

REPARTITION GEOGRAPHIQUE – MJIE CLOTUREES EN 2025



Les 2 grandes villes cumulent la prise en charge de 47 enfants (soit 40 % de l'activité).

MJIE SORTIES EN 2025

Mois	TPE Carcassonne				TPE Narbonne				Autres Juges		Total	
	Cab. 1 Mme DAGNAUX		Cab2		Cab1 Mme BROCHARD		Cab 2 Mme CARRETTE					
	dossiers	mineurs	dossiers	mineurs	dossiers	mineurs	dossiers	mineurs	dos- siers	mi- neurs	dos- siers	mi- neurs
Janvier	0	0	2	4	0	0	0	0	0	0	2	4
Février	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
Mars	1	1	2	3	1	1	3	3	0	0	6	7
Avril	4	6	0	0	0	0	3	9	0	0	7	15
Mai	1	1	4	6	0	0	2	3	1	1	7	11
Juin	2	3	1	3	0	0	3	6	0	0	6	12
Juillet	0	0	1	2	1	2	6	9	0	0	8	13
Août	2	2	0	0	2	3	0	0	0	0	4	5
Septembre	1	3	0	0	1	1	1	2	0	0	3	6
Octobre	3	4	2	4	3	3	2	4	1	2	11	17
Novembre	0	0	3	4	0	0	1	1	0	0	4	5
Décembre	3	3	3	8	0	0	2	9	1	1	9	21
Total	20	27	18	34	8	10	23	46	3	4	70	120

61 mesures échues sont reliées au TPE de Carcassonne et 56 à celui de Narbonne.

MJIE en attente d'attribution en fin de mois – 2025

Tribunaux	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sep-tembre		Octobre		No-vembre		Décembre	
	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.	Enf.	Fam.
Cab1 Carcas-sonne	0	0	4	3	1	1	1	1	0	0	4	1	4	1	4	4	0	0	1	1	0	0	15	5
Cab2 Carcas-sonne	0	0	0	0	5	3	5	4	7	2	7	2	7	2	3	2	2	1	4	3	1	1	5	4
Cab1 Narbonne	0	0	4	3	3	2	0	0	2	2	2	2	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	6	4
Cab2 Narbonne	0	0	4	2	7	4	3	2	3	3	8	4	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Autres	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	12	8	17	12	9	7	12	7	21	9	19	7	7	6	2	1	6	5	1	1	27	14

GARCONS/FILLES ENTRES

Sexe	2023 %	2024 %	2025 %
FILLES	43 %	58 %	57 %
GARCONS	57 %	42 %	43 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Depuis 2 ans, nous avons plus de filles suivies en MJIE que de garçons.

AGE DES ENFANTS ENTRES

Tranches d'âge	2023 %	2024 %	2025 %
0/3 ans	10 %	30 %	17 %
3/6 ans	25 %	20 %	21 %
6/10 ans	25 %	18 %	19 %
10/13 ans	24 %	16 %	20 %
14/18 ans	16 %	16 %	23 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Nous avons un quasi équilibre des tranches d'âge en 2025, avec une plus grande représentation des adolescents depuis 3 ans (16% en 2023, 16% en 2024, 23% en 2025).

ORIGINE DE LA MESURE POUR LES ENFANTS ENTRES EN 2025

Origine de la mesure de MJIE	2023	2024	2025
IP	56 %	44 %	51 %
Auto-saisine JE	26 %	31 %	22 %
Saisine des Parents	0 %	5 %	16 %
PJJ	0 %	0 %	0 %
MDS	7 %	19 %	11 %
MECS	1 %	0 %	0 %
Sollicitation famille	10 %	1 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Il est à noter la forte progression de la saisine directe des parents.

RESIDENCE DE L'ENFANT

Cadre de vie de l'enfant	2023 %	2024 %	2025 %
Parents vivant ensemble	22 %	9 %	12 %
Mineur vivant avec mère seule	31 %	44 %	40 %
Mineur vivant avec père seul	12 %	5 %	8 %
Mineur vivant en résidence alternée	12 %	6 %	1 %
Mineur vivant avec sa mère couple recomposé	10 %	9 %	11 %
Mineur vivant avec son père couple recomposé	4 %	0 %	1 %
En autonomie	0 %	0 %	0 %
Mineur confié à l'ASE	2 %	18 %	21 %
Mineur vivant chez un tiers familial	6 %	3 %	2 %
Mineur vivant chez un tiers	1 %	6 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les chiffres du cadre de vie de l'enfant sont les mêmes qu'en AEMO : Seuls 12 % des enfants vivent avec leur 2 parents sous le même toit et 40 % avec leur mère sans conjoint (42% en AEMO).

SITUATION DES PARENTS A L'ENTREE

Catégorie socio professionnelle	2024		2025	
	Père %	Mère %	Père %	Mère %
Agriculteur exploitant	1 %	2 %	3 %	3 %
Artisan Commerçant Chef d'entreprise	6 %	2 %	1 %	1 %
Cadre	0 %	1 %	2 %	0 %
Employé	19 %	7 %	26 %	17 %
Ouvrier	24 %	16 %	1 %	0 %
Retraité	6 %	0 %	0 %	0 %
Sans activité professionnelle	44 %	72 %	36 %	56 %
Décédé	-----	-----	4 %	2 %
Situation inconnue	-----	-----	27 %	21 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

A noter que les 2 parents sont plus en situation de travail en 2025, comparativement aux exercices antérieurs.

PROBLEMATIQUE FAMILIALE DES PARENTS AU DEMARRAGE DE LA MJIE

Problématiques familiales	2023 %	2024 %	2025 %
Conflits conjugaux/parentaux	29 %	21 %	23 %
Problèmes psychopathologiques diagnostiqué d'1 des parents	1 %	6 %	6 %
Conditions d'éducation défailantes	32 %	32 %	39 %
Dépendance d'un parent (alcool, drogue, jeux argent, écrans)	2 %	4 %	0 %
Maladie, décès d'un des parents	1 %	0 %	0 %
Violences conjugales/parentales	15 %	12 %	6 %
Délaissement/rejet d'un des parents	4 %	0 %	1 %
Absentéisme scolaire	1 %	0 %	-----
Absence d'orientation spécialisée ou de soins adaptés	2 %	0 %	-----
Extrême précarité socio-économique	0 %	4 %	0 %
Violences physiques parentales sur l'enfant	5 %	12 %	9 %
Violences sexuelles	7 %	9 %	9 %
Incarcération d'un parent	-----	-----	7 %
Total	100 %	100%	100 %

Les conflits conjugaux ou parentaux et les violences conjugales ou parentales en présence de l'enfant représentent 30 % de nos suivis.

Les conditions d'éducation défailantes sont en augmentation en 2025 (39 % contre 32 % en 2023 et 2024).

A noter le sujet de l'incarcération des parents (dans 7% des dossiers) qui a un impact indirect sur la prise en charge des enfants.

PROBLEMATIQUE FAMILIALE DES ENFANTS AU DEMARRAGE DE LA MJIE

Problématiques familiales	2023 %	2024 %	2025 %
Absentéisme scolaire	1 %	0 %	21 %
Absence d'orientation spécialisée ou de soins adaptés	2 %	0 %	9 %
Risque prostitution	---- %	----- %	2 %
Primo délinquant	---- %	---- %	0 %
Addiction	---- %	---- %	0 %
Violences troubles du comportement	---- %	---- %	68 %
Total	---- %	-----%	100 %

Concernant la problématique directe des enfants suivis en MJIE en 2025, il est à noter qu'1 enfant sur 5 connaît une problématique d'absentéisme scolaire, soit perlée, soit continue.

SCOLARITE DES ENFANTS AU DEBUT DE LA MJIE

Scolarité	2023 %	2024 %	2025 %
Non scolarisé - 6 ans	17 %	24 %	
Non scolarisé - 3 ans	-----		15 %
Non scolarisé - 6 ans bénéficiant d'un multi accueil	2 %	3 %	-----
Déscolarisé (6-16 ans)	7 %	9 %	
Déscolarisé (3-16 ans)			5 %
Maternelle	11 %	24 %	13 %
Primaire	38 %	18 %	32 %
Collège	17 %	13 %	23 %
Lycée	5 %	5 %	9 %
Classe spécialisée	0 %		1 %
Etablissement spécialisé (MP-IMPRO-IME-ITEP-EMP)	0 %	2 %	0 %
Formation professionnelle	3 %	2 %	1 %
Total	100 %		100 %

Nous avons indiqué en 2025, un item sur la non-scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

SITUATION DE HANDICAP DES MINEURS

Situation	2023 %	2024 %	2025 %
Notification MDPH	15 %	18 %	11 %
Effectivité décision	9 %	6 %	0 %

11% des enfants suivis en MJIE connaissent une double vulnérabilité (handicap et protection de l'enfance).

le travail de partenariat avec nos collègues du médico-social est systématique pour chaque enfant suivi.

PRISE EN CHARGE PARRALELE

	2025
Activité jour PJJ	0 %
CMPP	3 %
CMP	8 %
SESSAD	0 %
AVS	0 %
CAMSP	3 %
Hôpital de jour	2 %
Internat scolaire	1 %
Suivi psychiatrique mobile	1 %
MLI	0 %
Suivi libéral	8 %
Visites médiatisées	6 %
PMI	2 %
Sans suivi	66 %
TOTAL	100 %

Dans 66 % des situations suivies, l'enfant n'a pas d'autres prises en charge par un service social ou médico-social.

AUTRES ACTIONS AU DOMICILE

	2025
Suivi TISF	26 %
Aide-ménagère	0 %
Tutelle et curatelle	0 %
MJAGBF	0 %
MASP	0 %
Aide aux projets	0 %
Intervention ASTI	0 %
Sans autre action au domicile	74 %
TOTAL	100 %

A noter qu'1 enfant sur 4 voit à son domicile l'intervention d'une TISF.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

	2025
Avocat parents	34 %
Avocat enfant	10 %
Avocat mère	14 %
Avocat père	6 %
Sans avocat	36 %
TOTAL	100 %

Il est intéressant de remarquer que dans 10 % des situations, l'enfant a son propre avocat.

MOTIF DE L'ARRET PROPOSE SUITE A UNE MJIE

Motifs	2023 %	2024 %	2025 %
AEMO	28 %	37 %	34 %
Accueil administratif	0 %	0 %	0 %
OPP	6 %	0 %	0 %
AFD	20 %	12 %	2 %
Placement	19 %	21 %	20 %
Déménagement hors département	3 %	0 %	10 %
Non-lieu à AE	24 %	30 %	28 %
Mainlevée	-----	-----	6 %
Jeune décédé	0 %	0 %	0 %
Total	100 %		100 %

Il est à noter que la baisse des propositions d'AFD est liée à la disparation progressive de cet outil en protection de l'enfance durant l'exercice 2025.

LE STAGE DE RESPONSABILITE PARENTALE

En lien avec la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et avec la circulaire relative à la politique pénale en matière de lutte contre les violences faites aux mineurs en date du 28 mars 2023, l'ADSEA 11 a été sollicitée par le parquet de Carcassonne pour expérimenter le stage de responsabilité parentale.

Ce stage se veut être une nouvelle étape dans l'enrichissement des réponses pénales des majeurs prononcées à titre de mesure alternative aux poursuites au sens de l'article 41-1, 2° du code de procédure pénale, voire à titre de peine complémentaire ou de peine principale en application de l'article 131-5-1 du code pénal.

Il était convenu alors avec le parquet de Carcassonne, et dans le cadre de l'expérimentation des 3 premiers stages qui ont été développés en 2024, que le SPIP porterait le projet en partenariat avec l'ADSEA 11.

La convention de prestation « expérimentation label qualité » a précisé les modalités de fonctionnement et d'évaluation de ce stage.

Comme précisé par l'article R 131-35 4° du code pénal, « le stage de responsabilité parentale a pour objet de rappeler au condamné les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant ».

La recherche de prise de conscience des parents défaillants, couplé à une progression dans leur fonction parentale, sont un gage supplémentaire de protection des enfants.

OBJECTIFS DU STAGE :

- Permettre aux parents de prendre conscience de leurs actes sur le plan pénal, ainsi que des difficultés rencontrées en matière éducative afin de les faire évoluer dans leur rôle parental ;
- Prévenir la récidive et / ou la réitération ;
- Rappeler aux parents les obligations liées à l'autorité parentale et à son exercice ;
- Faire émerger les compétences parentales ;
- Favoriser leur réinscription dans un tissu local de proximité pour être aidé et soutenu dans leur parentalité.

Ce stage doit dérouler un contenu compréhensible par tous, dans une démarche participative, et être animé de manière dynamique, à partir d'outils supports à la relation et favorisant l'expression de tous les participants.

Par suite de la bonne évaluation effectuée par l'administration pénitentiaire et le parquet de Carcassonne, ce stage a été reconduit en 2025, et la convention a fixé la mise en œuvre de 5 stages sur l'année.

LA DEMARCHE DE FORMATION :

Pour rappel et sur la base du volontariat, 12 professionnels ont participé à une formation collective pour appréhender le rôle d'animateur de stage, mais aussi pour coconstruire un projet d'intervention.

Ce stage a été dispensé par l'organisme de formation CITOYENS ET JUSTICE.

LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION :

Il a été convenu avec le parquet de Carcassonne et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) que les stages accueilleront 10 à 15 personnes (dont 1/3 du SPIP).

LES PERSONNES ORIENTEES :

Intitulés	2024	2025	Totaux
SPIP	11	24	35
Alternatives aux poursuites	1	0	1
Composition Pénale	10	26	36
Peine principale ou complémentaire	6	1	7
Exécution des peines	0	11	11
Totaux	28	62	90

Si en 2024, 28 personnes ont bénéficié de ce stage, elles sont 62 à avoir participé aux 5 stages de l'année.

39% des personnes suivies ont été orientées par le SPIP en 2025 (comme en 2024), 42 % le sont par les Délégués du Procureur dans le cadre d'une composition pénale (39 % en 2024) et 19% sont passés devant le tribunal correctionnel (peine principale ou complémentaire).

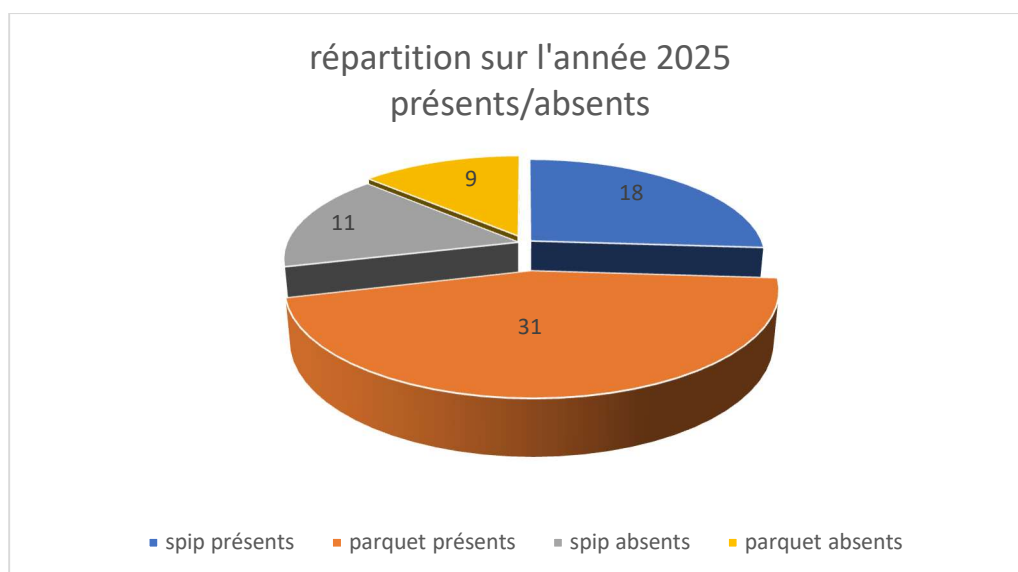
LES PROBLEMATIQUES TRAITEES :

Intitulés	2024	2025
VIOLENCES SUR MINEUR	13	21
VIOLENCES SUR AUTRE PARENT	7	14
VIOLENCES SUR MINEUR ET AUTRE PARENT	1	1
MENACES AVEC ARME	1	0
MENACES DE MORT AUTRE PARENT	0	4
REFUS PRESENTATION D'ENFANT	0	1
OBLIGATION ASSIDUITE SCOLAIRE	2	6
VIOLENCES ENSEIGNANTE	0	1
OBLIGATION ALIMENTAIRE	0	5
Autres (suspension permis, appel malveillant conjoint)	0	2
NON DEFINI	4	7
TOTAUX	28	62

- 56 % des personnes suivies sont concernées par des violences sur mineur ou sur parent, hors et en présence de l'enfant (75% en 2024).

LE REALISE 2025 :

Périodes Stages	Présents		Absents	
	SPIP présents	PARQUET présents	SPIP absents	PARQUET absents
Mars	3	6	2	3
Juin	7	3	2	2
Septembre	2	9	4	0
Novembre	2	8	1	0
Décembre	4	5	2	4
Total	18	31	11	9



Pour le SPIP, ce stage n'est pas toujours une obligation, mais une proposition faite à la personne placée sous-main de justice, ce qui explique le taux d'absence.

Nous travaillons avec notre partenaire, pour réduire ces défections et favoriser la réalisation de ces stages.

Pour le parquet, lorsque l'alternative aux poursuites ne fonctionne pas, le dossier est renvoyé au Délégué du Procureur pour transmission au procureur afin d'envisager des poursuites judiciaires.

LES PERSPECTIVES :

Le 2^{ème} bilan de cette expérimentation a été effectué avec le SPIP et le PARQUET de Carcassonne en décembre 2025.

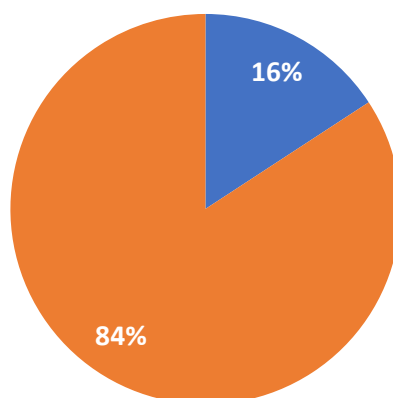
Il a débouché sur la reconduction de l'expérimentation pour 2026, avec la mise en place de 5 stages, ainsi que d'1 stage à la maison d'arrêt de Carcassonne.

LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADSEA 11 EN 2025

Hommes	Femme	Total
9	48	57

HOMMES / FEMMES - 2024

■ Hommes ■ femme



En 2025, le personnel féminin occupe 84% des effectifs (84% en 2023, 86% en 2024).

	Hommes	Femmes	Total
25 ans et moins	0	1	1
De 26 à 45 ans	4	23	27
De 46 à 54 ans	3	11	14
55 ans et plus	2	13	15
TOTAL	9	48	57

En 2025, 1 professionnel sur 2 a moins de 45 ans, à l'instar des 2 exercices précédents (51% en 2023, 53% en 2024).

Pour rappel, l'ADSEA mène une politique d'entretien avec de potentielles recrues tout au long de l'année, afin de pourvoir raccourcir les délais entre un départ et une arrivée.

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

Age moyen en 2024	45.6 ans
Age moyen en 2025	46.5 ans

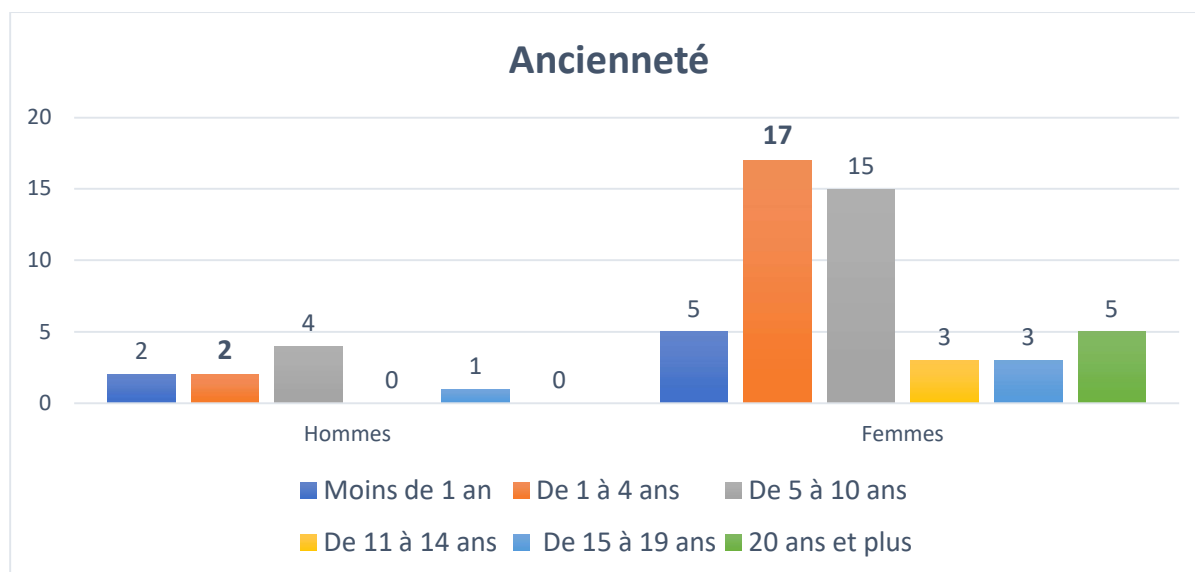
INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	
Ancienneté en 2024	7.3 ans
Ancienneté en 2025	7,4 ans

Les dernières embauches, de professionnels plus expérimentés a fait augmenter l'âge moyen (46.5 ans contre 45.6 ans en 2024) et l'ancienneté (7.4 ans contre 7.3 ans en 2024).

Ancienneté	Hommes	Femmes	Total
Moins de 1 an	2	5	7
De 1 à 4 ans	2	17	19
De 5 à 10 ans	4	15	19
De 11 à 14 ans	0	3	3
De 15 à 19 ans	1	3	4
20 ans et plus		5	5
TOTAL	9	48	57

On a un équilibre entre nouveaux professionnels (45% ont moins de 4 ans d'ancienneté) et plus aguerris (45% entre 5 et 20 ans d'ancienneté).

5 % de nos effectifs ont plus de 20 ans d'ancienneté.



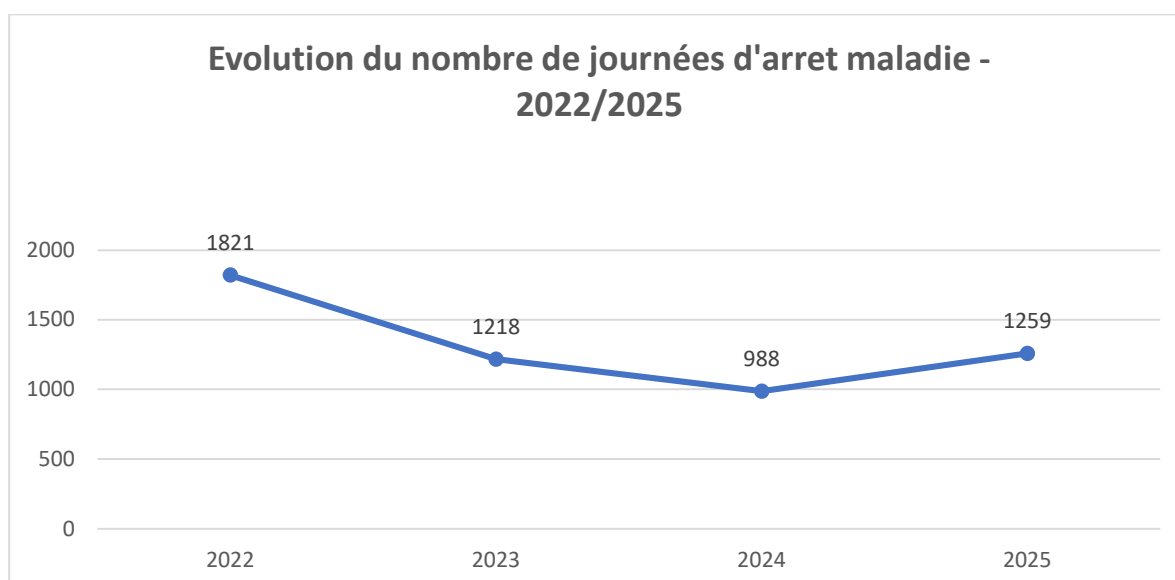
SALARIES							
Entrées				Sorties			
Homme		Femme		Hommes		Femmes	
Admin	Educatif	Admin	Educatif	Admin	Educatif	Admin	Educatif
0	2	0	4	0	2	0	5
6				7			

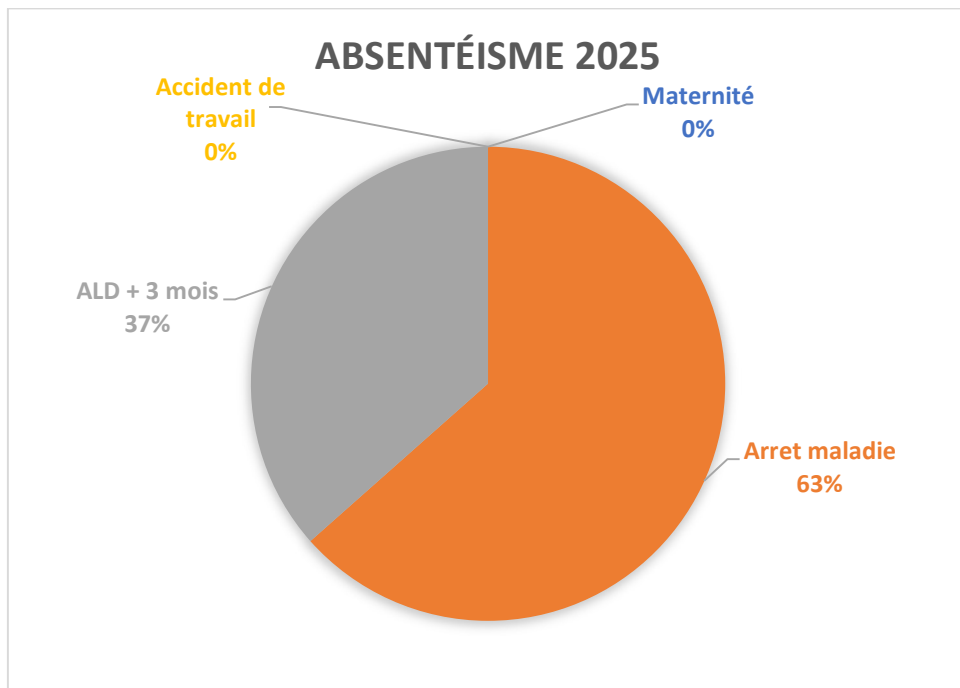
6 nouveaux professionnels ont rejoint l'ADSEA en 2025 (ils étaient 7 en 2024).

	Haute Vallée	Lauragais	Narbonne	Lézignan	TOTAL
Stagiaire Educateur spécialisé	1	1	0	0	2
Psychologue	0	0	1	0	1
Stagiaire CAFERUIS	1	0	0	0	1
TOTAL	2	1	0	0	4

A l'instar des années 2023 et 2024, où nous avons accueilli 5 stagiaires, l'année 2025 a vu la présence au sein de nos équipes de 4 stagiaires, dont 2 cadres en formation.

L'ABSENTEISME EN 2025





Bien qu'en légère augmentation par rapport à 2024, ces chiffres sont à pondérer en lien avec l'arrêt longue durée d'un professionnel, relié à une problématique médicale lourde.

Les travaux autour de la Qualité de Vie au travail cherchent à impliquer chacun des professionnels dans l'amélioration du quotidien, face à des situations de travail complexes.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2025

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES :

Formation	Organisme de formation	Nombre de professionnels participants
Faire évoluer sa posture professionnelle avec l'Approche médiation	B. Coubard / M. Siegel	13
Passer d'une communication réactionnelle à une communication relationnelle	MFR Petite Camargue	49
Equipiers de premières interventions	Sabine Acco	24
RGPD	Cabinet Capstan	6
DSN	Cegi alfa	2
Suivi budgétaire	Cegi alfa	1
Compta first	Cegi alfa	2
TOTAL		97

Dans le cadre de la formation continue, nous avons construits le plan de formation, en lien avec le CSE, et après avoir sondé les équipes sur leur souhait de formation collective.

Ainsi, l'approche-médiation en protection de l'enfance a été privilégié et sera déployé pour tous les professionnels éducatifs sur 3 exercices.

Les personnels administratifs poursuivent aussi leur formation complémentaire sur les logiciels de comptabilité.

Par ailleurs, les professionnels ont participé à différentes journées ou colloques en lien avec nos missions, comme exposé dans le tableau suivant :

Nombre de jours	DATES	INTITULÉ	Nbre de professionnels
3		CRIAVS - Perpignan - Mineurs auteurs de violence sexuelle	4
3		Les assises du CNAEMO - COURBEVOIE	1
0,5		"langage des signes"	5
1		Journée des adhérents FN3S	2
1		CD11- Journée de prévention et Protection de l'enfance	1
1		CD 11 - LERF - Castelnaudary - "Un autre regard" avec R. Neuburger	3
4		SICAPE - Projet formatrice - coopération entre la protection de l'enfance et l'addictologie	1
1		CNAEMO à Sète	1
1		KYATIS - l'inceste	7
1		ODPE - L'inceste	8
1		ODPE- les prof face à l'inceste (journée de sensibilisation)	10
1		D Clic - Paradoxes du Lien : « Faire avec l'empreinte d'un vécu traumatique chez les jeunes " ODEUM Carcassonne	8
1		Santé mentale et parentalité	2
1		CD 11 - Radicalité et risques - Prévenir et accompagner en tant que travailleur social	2
1		Audience pédagogique Narbonne	2
1		URIOPSS - La gestion du temps	2
3		Référent en santé et sécurité au travail	2
4		Mise en place d'un projet QVCT	49
29	TOTAL		110

LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE EN 2025

En 2025, avec l'accompagnement d'un cabinet extérieur, nous avons mené un travail avec les équipes sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, afin d'améliorer nos leviers de communication interne, ainsi que notre harmonisation des pratiques professionnelles sur l'ensemble des équipes.

Cette démarche a notamment amené à :

- Repérer les besoins en matière de suivi des missions et d'encadrement des équipes
- Former des pilotes et co-pilotes pour travailler en groupe autour de 5 axes à faire évoluer :
 - 1) Améliorer la communication
 - 2) Organisation du travail
 - 3) Reconnaissance et valorisation
 - 4) Aménagement des locaux
 - 5) Innovation

Chaque groupe s'est réuni 3 fois et les synthèses des travaux serviront à ajuster les pratiques professionnelles pour les intégrer dans le projet de service AEMO 2027 / 2031, et par extension au niveau des autres missions de l'association.

Parallèlement, l'évaluation externe menée sur l'exercice a permis de projeter un plan d'actions correctives sur la prévention et la gestion des risques de maltraitance, sur la gestion des plaintes des usagers, sur le recueil, l'analyse et le traitement des événements indésirables graves.

Ces travaux seront menés sur les exercices 2026 et 2027.